



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 août 2025
à 19h00

Date de la convocation : 22 août 2025

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
25	25	17	19

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, M. BERTRAND, Mme de LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, Mme MOUTON-PLOUHINEC, M. CARRERE, M. GUERN, M. GORRIS, M. LEBRE, M. BRUNET, M. ALLANCHE, Mme BONNIEL,

Bons de pouvoir : Mme JOUVIN à M. GARCIN, Mme SENANTE à M. RADAKOVITCH,

Etaient absents excusés : Mme AUSTRUY, Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, M. BOMO, Mme SANTACROCE,

Était absente : Mme REICHLIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît LEBRE,

N°57_DEL_2025 OBJET – DM n°2 du Budget principal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires du Budget principal, comme suit.

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 662,68€
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 662,68€
R-7067-020 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	22 973,68€	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	22 973,68€	0,00 €
R-775-020 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	15 000,00€	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	15 000,00€	0,00 €
R-7817-020 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 311,00€
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 311,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	37 973,68€	37 973,68€
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300468-20250828-57_DEL_2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 :

ADOpte la DM n°2 pour le Budget Principal telle qu'exposée ci- avant,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 28 août 2025

Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Benoît LEBRE

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **04/09/2025**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 29/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20250828-57_DEL_2025